

FORMEZ-VOUS et/ou **INVESTISSEZ-VOUS**
dans les actions de **DEVELOPPEMENT** du **MONDE AGRICOLE**
Et optez pour le remplacement !

Un remplacement adapté à vos besoins

- Un(e) salarié(e) qualifié(e) est mis(e) à votre disposition selon les compétences recherchées.
- Le remplacement est possible le jour de la formation ou de l'action, **ou dans les 3 mois** qui suivent.

Un remplacement financé en partie

- **112,50 €/jour** avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée (la formation ou l'action doivent être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural).



Formalité

- Adhérer au Service de Remplacement.

N'attendez plus, contactez votre Service de Remplacement !

Retrouvez votre contact en département
sur : www.servicederemplacement.fr

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*